

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 22 JUIN 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de VENDEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe HOLVOOTE.

Étaient présents :

M. Philippe **HOLVOOTE**, Maire, Mme Valérie **BEAU**, M. Pierre **HERBET**, M. Thibaut **LEFEBVRE**, M. Bernard **KINOO** Adjoint ; Mme Muriel **CHAPOUTIER**, Mme Denise **DUCROUX**, M. Carlos **DESCAMPS**, Mme Delphine **MORVAN**, M. Cédric **BAILLEUL**, M. Ludovic **PROISY**, Mme Amélie **LE MANER**, M. Jean-François **DUCHÉMIN**, Mme Angélique **BEAUDOUX** Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et ayant donné procuration :

Mme Judith **TERNIER** donnant pouvoir à M. Carlos **DESCAMPS**
Mme Maryse **COLLET** donnant pouvoir à Mme Muriel **CHAPOUTIER**
M. Stéphane **DESMYTER** donnant pouvoir à M. Philippe **HOLVOOTE**
Mme Sylvaine **DELVOYE** donnant pouvoir à Mme Angélique **BEAUDOUX**
M. Eric **TIRLEMONT** donnant pouvoir à M. Jean-François **DUCHÉMIN**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer
Madame Amélie LE MANER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 30 MARS 2016 :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques, des questions à apporter au procès-verbal du 30 Mars 2016. Aucune remarque n'est soulevée.

Monsieur le Maire met au vote le procès-verbal du 30 Mars 2016.

Le procès-verbal est adopté à 15 voix pour et 4 abstentions M. DUCHÉMIN, pouvoir de M.TIRLEMONT, Mme BEAUDOUX et pouvoir de Mme DELVOYE.

2) REMERCIEMENTS ET COMMUNICATIONS :

a) REMERCIEMENTS

- L'Association Vivre Ensemble
Pour l'accueil chaleureux des résidents, lors de l'après-midi récréative de la semaine bleue.
- L'Association SADPA pour la participation financière 2016 qui permettra l'achat de petits matériels et accessoires pour les activités manuelles ciblées pour les fêtes calendaires.
- L'Association Handi Sport Comité Régional Nord Pas-de-Calais pour la subvention 2016 de 150,00 € en faveur des jeunes handisportifs de la région Nord Pas-de-Calais.
- L'Institut pour la recherche sur le cancer de Lille (IRCL) pour la subvention 2016 de 150,00 €

b) COMMUNICATIONS

1) DESIGNATION CABINET ASSISTANCE MAITRE D'OUVRAGE

Le Cabinet TW Ingénierie, 13 ZAC du Chevalement 59286 ROOST-WARENDIN a été choisi pour assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de de l'aménagement du Centre-Bourg.

Le montant de cette mission est de 18 240,00 €T.T.C.

2) PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES TRANSPORTS DOMICILE COLLEGE : POSITION DE LA MEL

Monsieur Le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de la Métropole Européenne de Lille en date du 1er juin 2016 :

« Le Président du Conseil Départemental du Nord, Jean-René LECERF, vous a informé par courrier le 29 avril de la décision du Département du Nord de ne plus prendre en charge financière la gratuité des transports domicile-collège (un seul trajet aller-retour par jour).

Notre établissement ne se substituera pas à ce désengagement du Département. Toutefois, j'ai à cœur que les familles de la MEL bénéficient d'un tarif juste et proportionnel au revenu du foyer.

Ainsi, chaque collégien métropolitain pourra bénéficier de la tarification sociale et solidaire décidée par le Conseil de la MEL le 17 avril 2015 et pratiquée sur l'ensemble du réseau des transports de la MEL via des abonnements mensuels allant de 3 € à 28 € selon le quotient familial pour un nombre de trajets illimité.

Les services métropolitains des transports sont à votre disposition pour toute demande de renseignement que vous jugerez nécessaire. »

3) Retour sur demandes de subventions

Suite aux dossiers de demande de subvention FSIL (Fonds de soutien à l'investissement public local) envoyés en Préfecture nous avons reçu une réponse positive mais limitée à 40.00 % du montant de l'investissement pour les projets suivants

- Remplacement des huisseries de l'école maternelle
- Eclairage public rue de Seclin
- Eclairage public chemin des Ormeaux
- Remplacement d'armoires électriques rue de Fâches et des anciens combattants
- Eclairage extérieur de l'église Ste Rita
- Mise en accessibilité PMR de l'école élémentaire

Merci aux personnes qui ont travaillé sur ces dossiers

4) Installation fibre à Vendeville

Un point de la situation avant la période des vacances. Nous avons eu une réunion avec les responsables d'Orange et de la MEL en charge du projet fibre fin mai 2016. Plusieurs communes classées en priorité un comme Vendeville ont participé à cette réunion technique.

Les principales informations qui en ressortent sont les suivantes :

- Vendeville reste classée en priorité un,
- la ville devrait être totalement fibrée durant le second semestre 2017
- Les premiers raccordements chez les particuliers seront réalisés fin 2017
- Le choix du FAI reste à la charge de chaque particulier.

Le planning initial n'est pas modifié, Orange maintient les annonces et plannings annoncés lors de la reprise des communes initialement sous convention avec SFR.

Quelques informations techniques :

- Pour Vendeville le nombre de raccordements s'élève à 792
- Le passage de la fibre se fera dans les fourreaux existants (ceux dans lesquels passent les câbles en cuivre) et en aérien lorsqu'il n'y a pas de fourreaux

5) Direction des écoles à la rentrée de septembre 2016

Le 6 juin 2016, Madame Flexer, Monsieur Lefebvre et moi-même, le Maire, avons eu une réunion avec Madame Soufflet, inspectrice de l'éducation nationale, pour faire le point sur l'organisation des écoles lors de la prochaine rentrée.

Nous avons appris qu'aucune candidature n'ayant été déposée durant la période de mouvements pour reprendre le poste de directrice de l'école maternelle à la prochaine rentrée, les deux écoles resteront dirigées par une seule direction.

Madame Flexer contactée par l'académie a donné son accord et assurera donc la gestion des deux écoles à la rentrée de septembre 2016.

L'absence de candidature est principalement due au fait que notre école maternelle ne compte que 3 classes, donc pas de décharge attribuée au directeur pour assurer le travail administratif.

Remarque importante, cette nomination est valable pour un an, la situation restera celle que nous avons connue cette année, avec deux conseils de classes et de parents d'élèves.

Le conseil municipal devrait revoter l'année prochaine mais j'ai prévenu Mme Soufflet qu'avant de faire voter le conseil je m'assurerai qu'au moins un candidat ait postulé.

Pour éviter tout malentendu ou bruits de couloirs fallacieux, je précise que je ne suis pas intervenu auprès de Madame Soufflet avant la réunion du 6 juin 2016 et que celle-ci s'est déroulée de manière correcte et professionnelle.

Monsieur Lefebvre annonce que Madame Flexer a eu sa mutation pour la rentrée scolaire 2016/2017, elle sera directrice de l'école élémentaire de Vendeville.

6) Vidéo protection

Comme nous l'avions indiqué dans notre programme, nous travaillons sur la mise en place d'une installation de vidéo protection dans la commune.

Le cabinet Technoman en charge de cette étude avec le concours d'un représentant de la Préfecture a présenté le programme d'installation et le cout estimatif des travaux.

L'opération est programmée en deux phases, une première tranche des travaux consisterait à protéger le parking de Sainte Rita, cible de nombreuses dégradations sur les véhicules. L'estimation financière se monte à 70 000 € HT.

Elle pourrait être réalisée en début d'année 2017 après discussion et validation du projet par les membres du conseil municipal, le groupe des citoyens vigilants et les vendevillois.

La deuxième tranche consisterait à surveiller les entrées et sorties de ville et quelques points névralgiques de Vendeville.

Le taux de subvention F.I.P.D (Fond d' Investissement pour les travaux serait de l'ordre de 10 à 15 %, l'étude serait subventionnée à hauteur de 50%

Il faut savoir que les travaux ne peuvent en aucun cas être lancés avant la date de notification de la subvention.

La Direction régionale de la sureté et le commandant Kowalowka sont associés à cette étude.

A l'heure actuelle la MEL travaille sur une mutualisation pour l'achat du matériel de vidéo protection pour abaisser les coûts. Un comparatif technique pour s'assurer de la compatibilité du matériel proposé sera nécessaire.

Question de M. DUCHEMIN : la vidéo protection est-elle une véritable protection ?

Réponse de M. le Maire : à ce jour, les statistiques ont démontré que dans les villes qui ont installé la vidéo protection, le nombre de délits a baissé surtout dans les communes de taille équivalente à la nôtre.

7) Projet centre bourg

Le master plan réalisé en 2015 avec le concours de la MEL a montré une stagnation et un vieillissement de la population qui ne se renouvelle pas en raison de la nature et du cout de l'immobilier inaccessible à de jeunes couples, d'où fermeture de classe.

Pour pallier à cet état de fait et permettre le développement raisonne de la commune, il est impératif de créer du logement afin d'attirer une population de primo accédant en âge d'avoir des enfants à scolariser.

La commune de Vendeville ne dispose plus de foncier constructible pour l'habitat. Pour réaliser la construction de logements accessibles à cette population, il est nécessaire de modifier le PLU sur des parcelles aujourd'hui affectées à des activités économiques.

Des possibilités de révision ponctuelle, spécifique à des projets d'aménagement ont été accordées aux communes par les instances de la MEL. Le remaniement du PLU pour Vendeville concerne la parcelle cadastrée AC 121 de 17 500 m2 répertoriée en zone UGb se trouvant dans la zone du Courbillon.

Après son passage en zone UA il est projeté sur cette parcelle la construction de 40 à 45 logements traditionnels de type R+1 dont 12 logements sociaux de type T2, T3.

Ce projet s'intègre dans le cadre d'une reconfiguration du cœur de ville et de ses liaisons entre l'ensemble des équipements publics, dans un environnement paysager.

Une enquête publique est ouverte depuis le 14 juin, destinée à l'information et à l'expression des habitants et ce, avec le concours d'un commissaire enquêteur chargé de la rédaction d'un rapport sur le caractère d'intérêt général du projet.

A l'issue de cette enquête, la MEL se prononcera sur la mise en compatibilité du PLU ce qui devrait autoriser une demande de permis d'aménager en février 2017.

Pour le projet de construction des logements, nous avons contacté 3 promoteurs, Loger Habitat, European Home et Loginor qui doivent nous remettre leur dossier pour mi- septembre 2016.

Concernant le foncier, le terrain de 17500m² à lotir sera acheté aux époux Marez, par le lotisseur qui aura été sélectionné. Une promesse de vente sous conditions suspensives au profit de la commune est actuellement en cours d'établissement par le cabinet de Maître Ryssen.

Pour l'aménagement du centre bourg, qui inclut la réorganisation des bâtiments administratifs, la création des cheminements et espaces verts autour de la Mairie et des écoles, le cabinet TW Ingénierie est chargé de l'étude.

Il est projeté dans ce cadre, l'acquisition par la commune, d'une parcelle d'environ 2000 m² à détacher de la propriété des époux Marez.

Pour ces deux opérations, des réunions seront programmées en septembre avec les groupes concernés (conseil municipal, personnel mairie et bibliothèque, enseignants, associations, Vendevillois) pour affiner et valider les projets.

8) Electromobilité

Dès février 2015 l'inscription de la MEL dans le plan régional de développement de la mobilité électrique a été actée.

La stratégie métropolitaine définie par délibération du conseil est globale et porte sur :

- l'aménagement et l'exploitation de bornes sur l'espace public
 - initiative privée par le groupe Bolloré agréé par le gouvernement pour les communes de plus de 5000 habitants (167 bornes de 7KvA)
 - Service payant compatible avec la carte Pass-Pass
- Déploiement complémentaire par la MEL afin de contribuer au maillage territorial et à l'équilibre du territoire
 - Maximum 50 bornes accélérées (3 à 22 KvA)
 - Implantation sur les communes de moins de 5000 habitants
 - Service de recharge accessible avec la carte pass-pass

Pour Vendeville, il est programmé l'installation d'une borne MEL équipée de deux points de charge, située dans la deuxième partie du parking de Ste Rita.

La mise en service de la borne est prévue courant dernier trimestre 2016.

Question de Mme BEAUDOUX : qui aura à charge l'entretien de la borne ?

Réponse de M. le Maire : l'entretien est à la charge de la MEL.

9) Plantations

Monsieur le Maire tient à signaler que cette année, il a été décidé d'investir dans de belles plantations. Trois jours après leur mise en place, les premières plantes ont commencé à disparaître, le montant du vol est

estimé à environ 800,00 €. De ce fait les plantes volées seront remplacées par des végétaux lambda au détriment de la qualité et du plaisir des yeux.

3) MOTION DU COMITÉ DE DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ DE SECLIN :

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion

« Les services publics de proximité sont en danger et par conséquent la réponse aux besoins sociaux de la population. La pérennité des antennes seclinoises de la CPAM, rue des Martyrs de la Résistance, de la CARSAT, rue Carnot et La Poste pour lesquelles nous nous sommes battus, doit être officiellement confirmée. Nous nous insurgeons et rejetons les restrictions budgétaires de 7,5 milliards annoncées sur la Santé en 2016, la diminution des moyens humains et financiers chez les pompiers prévue par le Conseil Général du Nord, les tentatives de fermeture des trésoreries dont celle de Pont-à-Marcq, la baisse des dotations globales de fonctionnement pour les collectivités territoriales qui aura pour conséquences : la diminution des emplois, l'augmentation de la précarité et donc des conditions de travail pénibles pour les salariés etc.

Les plus démunis, les personnes âgées, celles et ceux qui perdent leur emploi sont frappés de plein fouet par des décisions liées aux choix politiques en faveur des entreprises dont les profits sont en progression mais sans aucune conséquence positive pour l'emploi.

Nous avons besoin de tous nos services publics. Lors des attentats du 13 novembre dernier, toute la classe politique française a félicité le travail réalisé par les pompiers, les personnels de santé, les forces de sécurité etc. Toute la population française, y compris dans nos communes, lors de l'hommage rendu aux victimes, a souligné le rôle irremplaçable joué par ces personnels.

C'est pourquoi, le Comité de défense des services publics de Seclin qui regroupe des associations, des organisations politiques et syndicales, des personnels de différents services publics, s'est adressé aux représentants du Département, de la Région, de la Nation pour que soient maintenus, pérennisés et développés tous les services publics de proximité ; condition indispensable pour préserver la cohésion sociale de notre pays et donc de nos communes.

Il s'adresse également à l'ensemble de votre Conseil Municipal, à l'ensemble des groupes politiques qui le compose pour que celui-ci approuve cette motion du comité de défense des services publics de proximité de Seclin. »

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal vote à 18 voix pour et 1 abstention de M. BAILLEUL cette motion.

4) DEMANDES DE SUBVENTION :

- l'Association Française des Scléroses en Plaques (AFSEP)

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que l'AFSEP (Association Françaises des Scléroses en Plaques) sollicite l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2016.

L'AFSEP (Association Françaises des Scléroses en Plaques) est animée par l'envie d'aller toujours plus loin dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de sclérose en plaque, de leurs aidants et être à l'écoute de chaque personne concernée par la maladie.

Après avis de la commission des Finances, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 150 € à l'association AFSEP et d'inscrire cette somme au Budget primitif 2016 à l'article 6574.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette subvention pour l'Association Française des Scléroses.

- Urgences intempéries : appel à la solidarité du Secours Populaire

Monsieur le Maire donne lecture du courrier Urgences Intempéries : appel à la solidarité du secours populaire

« Le Secours populaire français appelle à la solidarité pour venir en aide aux personnes les plus démunies, victimes des intempéries qui frappent actuellement plusieurs départements de France et plus particulièrement le Nord.

Le bilan est lourd dans le département : routes coupées, maisons inondées, électroménager détruit, voitures hors d'usage, magasins submergés, etc.

Le Secours populaire a besoin de dons financiers pour mettre en place les aides d'urgence. Comme il le fait toujours lors de catastrophes, le SPF soutient les familles en difficulté et intervient sur le terrain pour leur apporter une aide matérielle et s'assurer qu'elles puissent avoir accès à leurs droits.

Monsieur le Maire, c'est pour leur venir en aide que nous faisons appel à vous dans l'urgence. »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une subvention exceptionnelle de 200,00 € afin de venir en aide aux familles dans le besoin.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2016 à l'article 6574.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette subvention pour l'appel à la solidarité du Secours Populaire urgences intempéries.

5) REMISE D'OUVRAGES DÉSHÉBÉS A LA BOUQUINERIE DU SART :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 juin 2005, le Conseil Municipal autorise la responsable de la Bibliothèque Municipale à procéder au désherbage, c'est-à-dire une régulation des ouvrages et leur élimination.

A ce jour, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la responsable de la bibliothèque à donner des ouvrages désherbés à la Bouquinerie du Sart.

La Bouquinerie du Sart est une entreprise d'insertion à Villeneuve d'Ascq qui est spécialisée dans la collecte et le recyclage de livres et DVD d'occasion. L'activité consiste à proposer un service gratuit de collecte livres et DVD d'occasion. Ils seront triés, recyclés ou revendus sur internet afin de financer l'atelier tri de la Bouquinerie.

Les revenus issus de ces activités permettent de créer des emplois solidaires et d'accompagner au mieux ces personnes.

Le but étant de fournir un emploi à des personnes hébergées en centre d'hébergement qui expriment le souhait de trouver un logement autonome et se remettre au travail.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la remise d'ouvrages désherbés à la Bouquinerie du Sart.

6) JURY CRIMINEL – LISTE PRÉPARATOIRE COMMUNALE DES JURÉS POUR L'ANNEE 2017 :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en application de l'article 261 du Code de Procédure Pénale, il doit être procédé au tirage au sort de 3 personnes en vue de l'établissement de la liste préparatoire au jury criminel pour l'année 2017.

Cette désignation doit s'effectuer à partir de la liste générale des électeurs et ce, avant le 15 juillet 2016.

Il est toutefois précisé que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2017 ne devront pas être retenues sur la liste préparatoire conformément aux dispositions édictées par l'article 261 du Code précité.

Sont tirés au sort :

. N° 694 Monsieur Eric HERBEAU demeurant à Vendeville, 48, rue de Fâches

. N° 1137 Madame Ghislaine ROULEAU épouse DETIS demeurant à Vendeville, 5, rue du Traité de Paris

. N° 698 Monsieur Gilbert HERMANS demeurant à Vendeville, 20, Avenue des Capucines

7) CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou administration, cette formation en alternance aboutit à la délivrance d'un diplôme après examen.

Cette année, une jeune en apprentissage à la commune dans les services scolaires et périscolaires passe son CAP petite enfance.

Considérant que le succès d'un tel dispositif représente aujourd'hui une opportunité supplémentaire pour de nombreux jeunes en recherche de formation diplômante et d'une insertion professionnelle dans un emploi.

Considérant la saisine du Comité Technique Paritaire, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la possibilité de recourir à un contrat d'apprentissage dès la rentrée scolaire de septembre 2016 dans le domaine de la petite enfance.

Ce contrat d'apprentissage trouverait sa place au service scolaire et périscolaire dans le but de préparer un CAP petite enfance qui demande une formation sur deux ans.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2016 au chapitre 012 article 6417.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce principe par la création d'un contrat d'apprentissage et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dispositif.

8) TARIF CINÉ SOUPE 2017 :

Monsieur le Maire expose, que pour la prochaine saison 2017, ciné soupe prépare une programmation de films courts, et vous promet de belles rencontres.

Un débat aura lieu autour des films à l'issue de la projection et un bol de soupe sera servi.

Cette manifestation aura lieu le vendredi 27 janvier 2017 à 19h30 à la Chiconnière.

Le choix d'un tarif unique de 3 euros sera demandé, dans le but d'organiser la billetterie.

Monsieur le Maire demande de voter ce tarif unique de 3,00 € pour cette manifestation « ciné soupe » en 2017.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal vote à 15 voix pour et 4 abstentions M. DUCHEMIN, pouvoir de M.TIRLEMONT, Mme BEAUDOUX et pouvoir de Mme DELVOYE ce tarif.

Pour information, des classes de l'école primaire bénéficieront d'une projection gratuite « ciné soupe » le 27 janvier 2017 durant le temps scolaire.

Les films diffusés seront choisis d'après un dossier pédagogique rempli par les enseignants de l'école.

9) TARIFS DE LA PIECE DE THEATRE DU 15 OCTOBRE 2016 :

Monsieur le Maire expose que le samedi 15 octobre 2016 à 20h à la Chiconnière sera joué une pièce de théâtre de la création « Épinards et Porte Jarretelles 1 » par les GRANDS ENFANTS, 31 rue Point Carré 59273 FRETIN.

Dans le but d'organiser la billetterie, il est proposé de voter les tarifs.

Pour les vendevillois : 6,00 €

Pour les extérieurs : 10,00 €

Pour les enfants vendevillois et extérieurs jusqu'à 12 ans : 4,00 €

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal vote à 15 voix pour et 4 abstentions M. DUCHEMIN, pouvoir de M.TIRLEMONT, Mme BEAUDOUX et pouvoir de Mme DELVOYE ces tarifs pour cette pièce de théâtre.

10) RENTRÉE SCOLAIRE 2016-2017 – TARIFS COMMUNAUX :

a) Fonctionnement et tarifs garderie :

Monsieur le Maire passe à la parole à Monsieur Bernard KINOO, Adjoint aux Finances.

Il expose que la garderie à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 fonctionnera du lundi au vendredi de 7h30 à 8h50 et le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30. Les tarifs vus en commission finances sont les suivants :

TARIFS GARDERIE PÉRISCOLAIRE (paiement au début de chaque trimestre)		
Tarif au trimestre	VENDEVILLOIS	EXTERIEUR
MATIN De 7h30 à 8h50	30,00 €	60,00 €
SOIR De 16h30 à 18h30	30,00 €	60,00 €
CARTE GARDERIE DE 10 PRÉSENCES OCCASIONNELLES	15,00 € la carte	45,00 € la carte

Il est rappelé que les enfants qui fréquentent la garderie du soir bénéficient d'un goûter. Les enfants du personnel de la commune et les enfants des enseignants bénéficieront du tarif des Vendevillois et non celui des extérieurs.

Monsieur le Maire met au vote ces tarifs.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal vote à 11 voix pour, 4 voix contre M. DUCHEMIN, pouvoir de M.TIRLEMONT, Mme BEAUDOUX et pouvoir de Mme DELVOYE et 4 abstentions M. DESCAMPS, pouvoir de Mme TERNIER, M. BAILLEUL et Mme LE MANER.

b) Fonctionnement et tarifs accueil du mercredi :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard KINOO, Adjoint aux finances qui expose les tarifs de l'accueil du mercredi vus en commission des finances et établis par tranche suivant un quotient familial dans le tableau ci-dessous.

Les tarifs de l'accueil du mercredi ne subissent pas d'augmentation pour l'année 2016/2017

TARIFS ACCUEIL DU MERCREDI (paiement à l'inscription)		
	½ journée	Avec l'aide du CCAS
Tranche 1 (0 € à 369 €)	2,27 €	1,25 €
Tranche 2 (de 370 € à 499 €)	2,27 €	1,36 €
Tranche 3 (de 500 € à 600 €)	4,35 €	3,05 €
Tranche 4 (de 601 € à 700 €)	6,09 €	4,87 €
Tranche 5 (de 701 € à 736 €)	6,09 €	4,87 €
Tranche 6 (de 737 € à 900 €)		6,90 €
Tranche 7 (de 901 € à 1143 €)		7,71 €
Tranche 8 (> à 1144€)		8,42 €
Extérieur, scolarisé à Vendeville		9,64 €

Prix avec l'aide du CCAS (tranche 1 : -45%, tranche 2 : -40%, tranche 3 : -30%, tranche 4 : -20%, tranche 5 : -20%)

L'inscription se fera par réservation pour le mois suivant avec possibilité d'annuler, le vendredi midi dernière limite, pour le mercredi à venir. Le paiement se fera en fin de mois avec déduction des annulations confirmées dans le respect des délais ou sur présentation d'un certificat médical avec une annulation la veille avant 10h00 en cas de maladie.

Les enfants du personnel de la commune et les enfants des enseignants bénéficieront du tarif basé sur le quotient familial et non celui des extérieurs.

Les enfants concernés par une garde alternée pourront bénéficier d'un aménagement d'inscription avec paiement calculé au prorata, sur présentation du jugement de garde.

Il est rappelé que les tarifs de la tranche 1, 2, 3,4 et 5 ont été établis suivant un quotient familial bénéficiant d'une aide automatique du CCAS.

Monsieur le Maire met au vote ces tarifs.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces propositions.

c) Fonctionnement et tarifs cours de gym, danse moderne :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard KINOO Adjoint aux finances. Il propose au Conseil Municipal de renouveler les cours de gym pour les enfants à partir de 3 ans (baby gym), les ados et les adultes (aérobic et renforcement, danse moderne), durant l'année scolaire 2016/2017.

Ces cours auront lieu à raison de six heures à sept heures par semaine, suivant les effectifs avec un ou des animateurs chargés d'encadrer ces activités et rémunéré dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Les tarifs seront les suivants pour le baby gym et danse moderne :

- ♦ 45,00 € par an pour un cours hebdomadaire pour les habitants de la Commune
- ♦ 90,00 € par an pour un cours hebdomadaire pour les extérieurs à la Commune

Les tarifs seront les suivants pour les cours d'aérobic et cours de renforcement :

- ♦ 45,00 € par an pour un cours hebdomadaire pour les habitants de la Commune
- ♦ 66,00 € par an pour deux cours hebdomadaire pour les habitants de la Commune
- ♦ 90,00 € par an pour un cours hebdomadaire pour les extérieurs à la Commune
- ♦ 140,00 € par an pour deux cours hebdomadaire pour les extérieurs à la Commune

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire ce fonctionnement et de voter les tarifs vus en commission finances pour ces activités, pour la saison 2016/2017.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal vote à 15 voix pour et 4 abstentions M. DUCHEMIN, pouvoir de M.TIRLEMONT, Mme BEAUDOUX et pouvoir de Mme DELVOYE ces propositions.

d) Fonctionnement et tarifs Atelier d'arts plastiques

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard KINOO Adjoint aux finances. Il rappelle à l'Assemblée qu'un Atelier d'Arts Plastiques fonctionne actuellement les Mardi et Mercredi pour les enfants et le Jeudi pour les Adultes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire ce fonctionnement et de voter les tarifs de cette activité qui ont été vus en commission finances pour la saison 2016/2017.

Les tarifs seront les suivants :

- 23 € par trimestre par personne pour les habitants de la Commune
- 48 € par trimestre par personne pour les extérieurs à la Commune

Ces montants ne sont pas réductibles prorata temporis. Tout trimestre scolaire est dû dans sa totalité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire ce fonctionnement et de voter les tarifs vus en commission finances pour la saison 2016/2017.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal vote à 15 voix pour et 4 abstentions M. DUCHEMIN, pouvoir de M.TIRLEMONT, Mme BEAUDOUX et pouvoir de Mme DELVOYE ces propositions.

e) Fonctionnement et tarifs cours de gymnastique d'entretien

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard KINOO Adjoint aux finances. Il rappelle à l'Assemblée que les cours de gymnastique d'entretien sont des activités municipales encadrées par des bénévoles, les cours ont lieu une fois par semaine.

Les tarifs seront les suivants :

- ♦ 30 € par an pour les vendevillois
- ♦ 60 € par an et pour les extérieurs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire ce fonctionnement et de voter les tarifs de cette activité vus en commission finances pour la saison 2016/2017.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal vote à 15 voix pour et 4 abstentions M. DUCHEMIN, pouvoir de M.TIRLEMONT, Mme BEAUDOUX et pouvoir de Mme DELVOYE ces propositions.

11) DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE AU FONCTIONNEMENT ET TARIFS CAMPS ADOS 2016 :

Madame BEAU, adjointe, rappelle que par délibération en date du 30 mars 2016. Le conseil municipal a voté le fonctionnement et la participation financière des familles pour les camps ados 2016.

Pour le camp ados d'août 2016 (du 1^{er} août au 14 août 2016 pour 1 095,00 € TTC par enfant à la ROQUE ESLAPON (Var) organisé par A.V.P – voyages jeunes) 12 places ont été réservés, 4 ados se sont inscrits.

De ce fait pour le prix du transport en train, un coût supplémentaire de 120,00 € par enfant est demandé.

Monsieur le Maire propose que la Mairie prenne en charge 60,00 €/enfant, les autres 60,00 € étant à la charge des familles.

Bien que les familles aient déjà payé une partie de cette somme, le Conseil Municipal rejette cette proposition. Mme Beaudoux propose que la Mairie prenne en charge les 120,00 €.

Monsieur le Maire demande de voter cette prise en charge.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal vote à 13 voix pour et 6 abstentions, M HOLVOOTE, pouvoir de M. DESMYTER, Mme BEAU, M. HERBET, M. KINOO et Mme MORVAN la prise en charge des 120 € par la Commune pour les vendevillois, pour les extérieurs les 120 € restent à la charge des familles.

12) PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUPRÈS DES FAMILLES DE JEUNES INSCRITS A UNE ÉCOLE DE MUSIQUE 2016/2017 :

Monsieur le Maire expose qu'après avis de la commission des finances.

Pour l'année 2016/2017, il est proposé d'aider financièrement les familles ayant inscrits des jeunes vendevillois à une école de musique à hauteur de 50 % du montant de la facture avec un maximum de 120,00 € par année scolaire et par jeune.

Les familles ayant des enfants de moins de 18 ans inscrits à une école de musique pourront prétendre à cette participation sur présentation d'un justificatif d'inscription et d'une facture acquittée.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Monsieur le Maire demande de voter.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces propositions.

13) ADMISSION EN NON-VALEUR :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la Trésorerie de Wattignies pour la mise en non-valeur de titres de recettes.

- Titre n° 157 du 30 octobre 2014 d'une valeur de 496,50 € relatif à un reliquat d'impayé de camps d'ados
La poursuite pour le paiement est sans effet.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal vote à l'unanimité contre cette admission en non-valeur de ce titre.

- Titre n° 896 du 31 décembre 2013 d'une valeur de 26 € relatif à un reliquat d'impayé de l'activité Théâtre.
La poursuite pour le paiement est sans effet.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette admission en non-valeur de ce titre.

14) CONVENTION PISCINE AVEC LA COMMUNE DE SECLIN (année scolaire 2016/2017) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de renouveler la convention à conclure, chaque année, avec la Commune de SECLIN pour l'utilisation de la piscine par les élèves de CP et CE1 de notre Commune au cours de l'année scolaire 2016/2017.

Cette convention définit les conditions d'utilisation de l'équipement. En raison du nombre important de communes candidates à l'obtention d'un créneau horaire, il est indispensable de signer la convention rapidement afin que les élèves de notre Commune puissent continuer à bénéficier de ce service.

La piscine est une activité obligatoire pour les enfants du CP et CE1.

Il est rappelé que les frais d'utilisation de la piscine et le transport sont entièrement pris en charge par la Commune. Les crédits correspondants ont été inscrits au budget Primitif de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le renouvellement de ladite convention.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le renouvellement de ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer, dès sa réception.

15) QUESTIONS DIVERSES :

- AUCUNE-

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

Vu pour être affiché le 29 juin 2016 conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Philippe HOLVOOTE

